

L'INCESTE ET SES EFFETS PSYCHOLOGIQUES SUR SA VICTIME

Samira TOUAFEK et Mohamed Nadjib NINI

Laboratoire d'Analyse des Processus Sociaux et Institutionnels. Université Mentouri - Constantine

Résumé :

La question des abus sexuels en général et précisément de l'inceste a pris ces dernières années surtout avec le mouvement féministe une ampleur assez importante, même s'il est jusqu'à présent un problème difficile à aborder vu le silence qui l'entoure encore pour différentes raisons. Cependant, qu'il soit dévoilé ou non, l'inceste constitue toujours un traumatisme qui ne peut aller sans conséquences sur la vie de sa victime, et de ce fait, il peut entraîner des conséquences diverses engendrant des difficultés dans l'adaptation psychologique, sexuelle, relationnelle et sociale. Parmi les effets qui affectent de manière directe et illimitée la victime, nous trouvons les conséquences psychologiques en premier plan.

Personne ne peut ignorer l'importance primordiale de la sexualité comme condition fondamentale de la vie. "La sexualité est expression même de la vie" dit Marc Oraison, (1966, p. 13), car elle assure la continuité de l'espèce.

Cette sexualité doit se réaliser dans un acte sexuel normal par le choix d'un objet sexuel adéquat constitué d'un partenaire adulte de sexe opposé et des pratiques érotiques normales. Et donc toute déviation de ce choix, par rapport à l'objet et au but, apparaîtrait

comme une perversion. Cette dernière se définit d'une manière globale comme : "l'ensemble du comportement psychosexuel qui va de pair avec de telles atypies dans l'obtention du plaisir sexuel". (Laplanche et Pontalis, 1967, p. 307).

Cependant, la réalité nous montre que cette sexualité n'est pas toujours réalisée dans la normalité, il y a des pratiques anormales perverses qui enfreignent la nature humaine comme l'homosexualité, la zoophilie, la pédophilie ainsi que l'inceste (l'objet étant interdit par la moralité et la loi).

De ce fait, l'inceste qui se définit comme "relations sexuelles entre proches parents dont le mariage est interdit" selon le Robert Collège (1997, p. 675), constitue une perversion sexuelle assez complexe dont l'ampleur, la nature, et la gravité sont autant méconnues que le silence qui l'entoure, vu qu'il n'est pas seulement un acte physique sexuel engendré par effraction du corps de la victime, mais qu'il est, en premier lieu, un déni de la différence de génération entre la victime et son abuseur et une atteinte au lien symbolique de parenté. C'est pour ça que Laupies (2001, p. 12) le décrit comme "la transgression par excellence". Sa pratique menace non seulement la victime, la famille, mais aussi les fondements de toute la société, car dans l'inceste tout se mêle : l'individuel, le familial, et le social. C'est ce que Malinowski (cité par Razon, 1996, p. 27) a précisé en disant à ce propos : "dans aucune civilisation où la coutume, la morale, la loi, autoriseraient l'inceste, la famille ne saurait se maintenir. Sa rupture suivrait inévitablement en plongeant la société dans le chaos et rendant impossible la continuité de la tradition culturelle. L'inceste signifierait l'effacement des distinctions d'âge, le mélange de générations, la désorganisation des sentiments et une brutale intervention des rôles à un moment où la famille est le plus important facteur d'éducation. Aucune société ne saurait exister dans de telles conditions". C'est pourquoi il est prohibé dans toutes les sociétés et par toutes les religions, il est même "l'une des plus puissantes prohibitions de l'espèce humaine" comme le décrit Freud, et notre société ne fait pas exception.

En effet, dans la société algérienne, l'inceste est clairement et catégoriquement interdit par l'Islam qui prend ses sources du Coran et de la Sunna qui déterminent le degré de parenté qui prohibe

l'inceste. Ce degré ne se limite pas au lien du sang, mais il le dépasse au lien du lait qui empêche aussi le mariage. Le prophète Mahomet (QLSSL) dit : "les interdits du lait sont identiques aux interdits du sang" (in Bouhdiba, 1975, p. 26), ce qui reflète la large conception de l'islam concernant l'interdit de l'inceste.

De ce fait, la transgression de cet interdit est considérée comme un comportement déviant, une transgression des frontières de Dieu et un péché capital qui mérite un sévère châtement.

Tout ce que nous venons de dire montre que socialement la conception de l'inceste est plus ou moins déterminée. Cependant, au plan psychologique elle est tout à fait différente. En effet, les nombreuses études réalisées, particulièrement dans le domaine de la psychologie, ont pu jouer un rôle important dans la révélation et l'explication des traumatismes sexuels notamment les abus sexuels et surtout l'inceste. Elles le considèrent comme un abus sexuel et un traumatisme infligé par un parent à un enfant. Il vient, selon Laupies (2000, pp. 19-54), de la confrontation prématurée et brutale de la victime à la sexualité adulte, sans qu'elle soit prête à la vivre, vu son immaturité physique et psychique, ce qui donne à la sexualité un aspect effrayant et envahissant. L'afflux d'excitation, que l'appareil psychique de l'enfant ne peut assimiler, produit une effraction du pare excitation constituant un débordement libidinal menaçant l'intégrité psychique et physique de la victime, ce qui va constituer une expérience négative et destructrice pour celle-ci. Cette dernière va se sentir perdue, blessée et traumatisée.

De ce fait, l'acte incestueux peut entraîner des conséquences diverses à court et à long terme qui ne peuvent aller sans effets sur la vie de la victime. Certaines de ces conséquences sont limitées, affectant la victime elle-même et peuvent se traduire par différents symptômes semblables à ceux d'un Etat de Stress Post Traumatique (ESPT) (cauchemars, trouble du sommeil, etc., ...), d'autres illimitées affectent plus largement la victime et son entourage (relations interpersonnelles perturbées, isolement social, divorce....). Ces conséquences peuvent se révéler immédiatement comme elles peuvent rester latentes et n'apparaître qu'ultérieurement à l'âge adulte, sans que l'on puisse prévenir ni la gravité ni l'évolution clinique.

La recherche que nous avons faite sur cette question a eu pour objectif de montrer justement les différentes conséquences, que ce soit à court ou à long terme, que peut entraîner un acte incestueux. Et afin de la réaliser, nous avons procédé à une étude de deux cas dans les quels nous avons utilisé les tests projectifs (TAT, Rorschach) et une analyse de contenu pour les entretiens. Cette étude a porté sur deux jeunes filles, l'une, de 17 ans, violée par son père depuis l'âge de 12 ans et l'autre, 14 ans, abusée par son frère depuis l'âge de 9 ans. Les deux abuseurs sont actuellement en prison.

Les résultats de cette recherche ont montré que le traumatisme sexuel incestueux peut entraîner des conséquences diverses sur sa victime et cela, que ce soit sur le plan psychologique, relationnel et/ou social, à différents degrés. En effet, Lopez (1998, p. 22) confirme que "l'inceste ne laisse aucune dimension humaine indemne de ses conséquences".

Sur le plan psychologique, nous avons constaté l'existence de plusieurs conséquences que nous pouvons regrouper sous deux catégories :

* les conséquences symptomatiques liées au traumatisme incestueux et qui sont semblables à l'Etat de Stress Post Traumatique (ESPT) décrit par le DMS IV, même si c'est à un degré différent. Ces symptômes se sont manifestés non seulement durant les pratiques incestueuses, mais aussi après l'écoulement d'un certain temps et cela même à son évocation notamment à travers la reviviscence du traumatisme (les flash back), l'évitement traumatique, l'angoisse entraînant une hyper vigilance constante aboutissant à une fatigue et à une souffrance physique et psychique, un état quasi dépressif, les troubles fonctionnels et comportementaux ainsi que des troubles de la mémoire et de la concentration engendrant, dans certains cas, un échec scolaire. C'est ce que Lopez (1998, p. 21) a globalement décrit de la façon suivante : "la victime revit le traumatisme par des souvenirs répétitifs et envahissants, des cauchemars, (..), une réduction des contacts extérieurs et des affects, des troubles du sommeil et des troubles cognitifs affectant la mémoire et la concentration". Le fait d'évoquer ce sujet, d'en parler, fait revivre les souvenirs de ce traumatisme chez les victimes et en même temps, fait apparaître presque les mêmes symptômes auparavant vécus. Cela

nous a amenés à constater que le temps écoulé n'a pas d'influence sur l'affaiblissement du traumatisme et sur les conséquences qu'il peut entraîner.

* les conséquences liées au vécu psychique de la victime : les résultats de notre étude ont montré que les conséquences de l'inceste ne se limitent pas aux symptômes traumatiques observables, la souffrance qui affecte le vécu psychique est spécifique et destructrice, reflétant particulièrement l'existence des difficultés d'adaptation psychologique et sexuelle, surtout en ce qui concerne deux sentiments qui ont un poids assez lourd sur la victime : la honte et la culpabilité.

Tout d'abord, la culpabilité que nous avons constatée ne concerne pas les faits incestueux en eux mêmes, mais elle est plutôt, et en grande partie, engendrée par les conséquences qui ont suivi le dévoilement de l'inceste, précisément les conséquences sociales. De ce fait, les deux victimes se sentaient surtout coupables d'avoir été la cause de la destruction de la cellule familiale et des problèmes qui ont surgi après le dévoilement de l'inceste. Ce point a d'ailleurs été précisé par Laupies (op. cit., p. 57) qui écrit : "ultérieurement, après la révélation de l'inceste peuvent apparaître la culpabilité d'avoir "envoyé le père en prison", d'avoir privé les frères et sœurs de la présence du père", ce qui implique que ce sentiment qui s'est emparé des deux victimes est dû essentiellement à la situation actuelle de la famille, c'est-à-dire à ce qu'un tel acte a pu engendrer sur l'ensemble de la famille. Cela s'est clairement manifesté dans notre étude où l'une des victimes se sentait coupable de la privation de la famille d'un père, même mauvais, alors que sa présence était indispensable pour tous les autres membres de la famille, de le traîner en justice, de créer un bouleversement dans la famille et surtout du placement d'une autre personne innocente dans un centre de rééducation (la petite sœur abandonnée elle aussi par la famille) où son avenir est presque détruit dans une société qui condamne et rejette toute personne ayant vécu dans ces centres comme le confirment Crivillé et al. (1996, p. 191) par ailleurs pour qui : "l'inceste le rend (l'enfant victime) coupable de mettre son père en prison avec toutes les graves conséquences affectives et socio-économiques pour la famille (...). Quoi qu'il fasse et quoi que les adultes puissent lui expliquer,

l'enfant (victime) ne pourra pas éviter de se sentir coupable". L'autre victime se culpabilisait d'avoir été la cause de la douleur causée à la mère qui se trouvait écartelée entre une fille victime et un fils abuseur. Ces deux victimes se sentaient ainsi responsables et sources des problèmes que connaissent leurs familles.

De plus, cette culpabilité est aussi engendrée par le silence maintenu durant toute la période des pratiques incestueuses. Tout d'abord par le fait de n'avoir pas dévoilé l'inceste plus tôt, ce qui a encouragé l'abuseur à maintenir sa relation d'emprise pendant des années, ce que confirme Laupies (op. cit., p. 57) pour qui : "l'enfant peut également se culpabiliser de n'avoir pas parlé plus tôt", ensuite, par la soumission, la passivité et la peur de la victime qui ont joué un rôle dans la relation et ont contribué à créer les circonstances favorables à l'abus en le favorisant ainsi que par le silence, ce qui s'est manifesté dans notre étude notamment.

Cependant, si cette culpabilité qui est consciente s'est beaucoup plus manifestée après le dévoilement, cela n'a pas empêché qu'elle soit aussi présente avant, c'est-à-dire lors des pratiques incestueuses. Cette culpabilité a surgi faiblement notamment chez l'une des victimes. Elle est liée comme le disent Crivillé et al. (Op. cit., p. 191) à la faute et à la transgression. Elle se rapporte donc, à la reconnaissance de la transgression de l'interdit (vécu comme un péché), elle est synonyme de faute commise ce qui a engendré un auto reproche par rapport aux obligations religieuses, ce qui reflète l'idée de Damiani (2001, p. 144) pour qui : "Se sentir coupable, c'est avoir transgressé la loi" quelle que soit cette loi, humaine ou divine.

Les victimes d'inceste ont associé à leur sentiment de culpabilité un sentiment tout aussi fort, la honte qui, même si elle reste minime chez nos victimes, est reliée au silence que l'une des victimes a maintenu pendant des années sur les pratiques incestueuses. Elle est donc la conséquence comme l'a dit Damiani (ibid., p. 145), "des faux choix de conduite que la victime a dû adopter". Pour la victime, "c'est honteux de rester silencieuse". Par ailleurs, cette honte est liée aussi aux attitudes inadéquates du sujet vis à vis de son image idéale, c'est la honte de n'être pas à la hauteur des attentes, surtout maternelles ce qui a engendré une haine envers elle même. Damiani (ibid., p. 145) disait à ce propos que : "la honte représente

une blessure narcissique du fait de n'avoir pas été à la hauteur, d'avoir été passive, d'avoir laissé faire" entraînant ainsi, l'échec de la confirmation de soi et un vécu global manifesté notamment par le sentiment d'être mauvais dans son être même. Cependant, même si la honte est absente explicitement chez l'autre victime, nous supposons que cela ne reflète pas qu'elle ne l'a pas ressentie, mais elle peut être implicite, elle a pu se manifester en fait sous une forme déguisée comme la peur qu'autrui ne découvre ce qui s'est passé, chose qui peut être éminemment honteuse pour elle vu que le fait d'être une victime d'inceste constitue une stigmatisation sociale, surtout dans une société où la sexualité normale est en elle-même un tabou, et par conséquent la sexualité abusive est perçue encore plus négativement.

Une autre conséquence, très présente chez les sujets et révélée par les résultats obtenus, est le sentiment d'impuissance et d'abandon. A ce propos, nous avons noté que ce sentiment était présent dès le début des abus incestueux. Le sentiment d'impuissance éprouvé lors de l'inceste est notamment dû à la passivité du sujet face à la menace de l'abuseur ce qui explique le silence qui a entouré cet acte, suivi par un sentiment de faiblesse engendré par l'impossibilité de ne jamais pouvoir faire quoi que ce soit face à cette nouvelle situation. Cela est renforcé par le sentiment d'abandon provoqué tout d'abord par le sentiment du manque de protection éprouvé par les sujets dû à la trahison du parent abuseur qui est sensé être le protecteur de la victime et aux absences maternelles, ensuite par les réactions d'autrui et les modifications qu'ont subi les relations ultérieures des sujets après le dévoilement, notamment par le rejet de la victime dans un cas et par le comportement distant de la mère dans l'autre cas. Cela fait naître chez les sujets un sentiment de peur vis-à-vis des autres. Peur d'être dévoilée et donc d'être rejetée et méprisée, ce qui produit un évitement des relations sociales, aboutissant automatiquement à une tendance à s'isoler, ou à l'instauration de liens superficiels. Cela peut s'étendre, ultérieurement, à toute la vie de la victime, c'est ce que Laupies (op. cit., p. 65) a exprimé comme suit : "l'enfant victime est toujours habité par la crainte de la rupture des liens et par l'angoisse de l'abandon".

De plus, nous avons remarqué que les conséquences symptomatiques et psychologiques que nous venons de voir, sont à l'origine de l'état dépressif dont ont souffert les deux victimes à des degrés différents. Etat dépressif qui est passé d'un simple désintérêt pour la vie jusqu'à des tentatives de suicide apparues chez l'une des victimes. Cet état dépressif est en fait un trait courant chez les victimes d'inceste comme le confirme Wuthrich en écrivant à ce propos que "tous ces sentiments peuvent être des racines de dépression exogène", ou encore Rush (1983, p. 27) pour qui l'enfant victime d'abus sexuel a tendance "à être gravement dépressif, à fonctionner de moins en moins bien, et peut même se suicider".

A cela, nous pouvons ajouter l'observation de troubles comportementaux notamment chez l'une des victimes, troubles manifestés à travers les fugues répétitives et les tentatives de suicide qui sont consécutives à l'état dépressif et au sentiment d'abandon dont elle a souffert.

Par ailleurs, nous avons constaté l'existence de troubles sexuels chez les victimes, notamment dans leur identité sexuelle. Dans ce sens, Laupies (p. 67) a écrit qu'"il existe souvent un flou quant à l'identité sexuelle des victimes d'inceste". Ces troubles sont apparus faiblement chez l'une des victimes sous forme d'une répression de la sexualité et des difficultés dans le choix sexuel, mais sont très manifestes chez l'autre victime et ce à travers un comportement sexuel inadéquat allant de la curiosité sexuelle jusqu'aux pratiques sexuelles perverses comme l'homosexualité, en passant par un dégoût de la sexualité qui est devenu plus fort après l'abus, et que nous supposons n'être qu'une défense contre les désirs sexuels de la victime, chose qui a été soulignée par Wuthrich en disant que : "la possibilité d'une confusion dans l'identité sexuelle amenait des dérapages vers l'homosexualité", ainsi que Laupies (p. 67) qui rejoint la même idée et pour qui "il n'est pas rare de rencontrer des conduites homosexuelles chez les sujets victimes d'abus sexuel".

Cependant, même si nous pensons que les troubles sexuels apparus chez les victimes, à degrés différents, sont liés en grande partie à l'expérience incestueuse, vu qu'ils ne se sont manifestés qu'après l'abus sexuel, nous supposons aussi qu'il y a d'autres

éléments qui ont peut être contribué et favorisé l'apparition de ces troubles. Nous ferons référence à deux éléments principaux :

1 - Le premier, les remaniements de la phase d'adolescence qui peuvent éveiller un peu plus la curiosité sexuelle et la préoccupation excessive pour le corps et automatiquement sa valorisation, chose très connue à cette phase critique.

2 - Le second, les conditions de vie dans un centre de rééducation spécialisé qui, généralement, accueille des gens qui ont des problèmes assez spécifiques (des jeunes prostituées, des délinquantes, ..) et donc, l'existence d'un milieu favorable pour des conduites perverses dont l'influence sera automatiquement négative sur tout le monde. Ce qui nous permet peut être d'expliquer la présence des troubles sexuels chez l'un des cas étudié vivant dans un centre spécialisé, et pas l'autre.

De plus, nous avons noté la présence chez les victimes, même faiblement, d'un sentiment de haine envers soi, dû probablement à toute la situation de l'inceste. Ainsi qu'une faible estime de soi chez l'une des victimes qui est consécutive aux sentiments de honte et de culpabilité, mais qui est engendrée explicitement en premier lieu, par la peur des autres, peur du regard dévalorisant d'autrui et de l'image qu'ils se font d'elle.

En résumé, nous pouvons dire que les conséquences psychologiques de l'inceste sont très manifestes chez ces victimes qui souffrent de problèmes et de difficultés psychologiques diverses même si elles apparaissent avec une acuité variable pour chacune d'entre elles, et cela que ce soit dans la nature de l'acte ou dans sa fréquence. En tout état de cause, nous pouvons dire que dans tous les cas, l'abus sexuel incestueux aboutit non seulement à des symptômes pscho-traumatiques observables et réparables comme l'état de stress post traumatique, mais aussi et toujours à des conséquences plus graves et difficiles à réparer concernant le vécu psychologique, principalement à des sentiments de culpabilité, de honte, de haine, d'impuissance et d'abandon accompagnés d'une faible estime de soi, de troubles sexuels, d'état dépressif, de fugues et même de tentatives de suicide. Ces troubles et ces sentiments portent atteinte à l'adaptation psychologique des victimes, ce qui s'accorde globalement avec le point de vue de Landry pour qui ces

conséquences se manifestent par des "troubles du sommeil, des troubles alimentaires, par un sentiment de honte, de culpabilité, par des difficultés d'adaptation affective, par une perte d'estime de soi, par des troubles sexuels, un manque de confiance, la dépression, les difficultés à nouer des relations avec autrui...".

Enfin, nous pouvons affirmer que, toute cette situation nuit ultérieurement à la réalisation, dans la vie, ainsi qu'à d'autres expériences importantes positives comme faire des études, avoir des relations enrichissantes, fonder un foyer, etc...

CONCLUSION :

Une expérience incestueuse traumatise sa victime et entraîne diverses conséquences graves et parfois illimitées affectant la vie psychique de la victime même, à différents degrés, conséquences qui peuvent se manifester à court et/ou à long terme.

Cependant, nous ne pouvons prendre chaque conséquence séparément et spécifiquement, car toutes interagissent entre elles, l'une peut engendrer l'autre au point qu'il est difficile de déterminer laquelle est la source ou l'effet de l'autre. Des sentiments de culpabilité et de honte peuvent être à l'origine d'une faible estime de soi ou d'une haine. Un isolement social peut être lié par exemple à un sentiment de honte, à un évitement des flash back ou même à une méfiance d'autrui, comme nous l'avons déjà vu. De plus, l'évaluation de ces conséquences est très difficile et leur évolution dépend de la personnalité de la victime et de l'aide qu'elle peut trouver dans son entourage. Pour cela, une prise en charge précoce et adéquate peut les effacer ou au moins en diminuer l'impact, ce qui peut faciliter le processus d'un changement positif ultérieur des victimes.

BIBLIOGRAPHIE

- 1 - ANGELINO, I. *L'enfant, la famille, la maltraitance*, Paris, Dunod., 1997.
- 2 - BALIER, C. *Psychanalyse des comportements sexuels violents*, 3^e édition, Paris, Puf, 1999.
- 3 - BOUHDIBA, A., *La sexualité en Islam*, Paris, Puf., 1975.

- 4 - CAMADESSUS, B., KIENER, M. C., *L'enfance violentée*, Paris, E S F éditeur, 1993.
- 5 - CRIVILLE, A. et AL., *L'inceste, comprendre pour intervenir*, Paris, Dunod, 1996.
- 6 - DAMIANI, C., Violences publiques et crimes privés, In BACCINO, E. et BESSOLES, P., Dirs. *Victime - Agresseur : le traumatisme sexuel et ses devenir*, Tome 1, Lecques : Les éditions du champ social, 2001.
- 7 - FREUD, S. *Totem et tabou*, Paris, Payot, 1973
- 8 - HERITIER, F. CYRULINK, B et NAOURI, A., *De l'inceste*, Paris, Jacob Odile, 1994.
- 9 - LAPLANCHE, J. et PONTALIS, J. B, *Vocabulaire de psychanalyse*, sous la direction de LAGACHE D, Paris, Puf, 1967.
- 10 - LAUPIES, V., *Les quatre dimensions de l'inceste*, Paris, Harmattan, 2000.
- 11 - *Le Robert Collège*, Robert, 1997.
- 12 - LOPEZ, G, Rappels théoriques, In LOPEZ. G et SABOURAUD - SEGUIN, A. dirs. *Psychothérapie des victimes.*, Paris, Dunod, 1998.
- 13 - ORAISON, M., *Le mystère humain de la sexualité*, Paris, Du Seuil, 1966.
- 14 - RAZON, L., *L'énigme de l'inceste*, Paris, Denoël, 1996
- 15 - RUSH, F, *Le secret le mieux gardé*, Paris, Denoël/Gonthier, 1983.

Documents Internet :

- 1- www3.sympatico.ca/blanchelandry/abus-sexuels.html. Landry. B. *les séquelles de l'inceste*
- 2- www.lueur.org/testes/dossuemp/127_enfant.neglig.php. Wuthrich, C. *enfance négligée, abusée : conséquences*